

## REPUBLICQUE FRANCAISE

## =====

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE GAP**

**Le trente-et-un janvier deux-mille-vingt à 18h15,**  
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 40
DATE DE LA CONVOCATION	24/01/2020
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	07/02/2020

**OBJET :**

**Construction du nouvel Abattoir Municipal - Marché de travaux de Conception-Réalisation - Procédure concurrentielle négociée - Approbation du Programme général**

**Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Rolande LESBROS , M. François DAROUX , Mme Bénédicte FEROTIN , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Catherine ASSO , M. Daniel GALLAND , Mme Martine BOUCHARDY , Mme Françoise DUSSERRE , M. Maurice MARCHETTI , M. Vincent MEDILI , Mme Sarah PHILIP , M. Francis ZAMPA , Mme Raymonde EYNAUD , Mme Monique PARA , M. Claude BOUTRON , Mme Aïcha-Betty DEGRIL , M. Pierre PHILIP , Mme Véronique GREUSARD , Mme Chantal RAPIN , Mme Christiane BAR , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Elodie BRUTINEL LARDIER , M. Gil SILVESTRI , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jérôme MAZET , M. Stéphane ROUX , Mme Evelyne COLONNA , M. Jean-Michel MORA , M. Alexandre MOUGIN , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Ginette MOSTACHI , M. Joël REYNIER , Mme Isabelle DAVID , M. Guy BLANC , M. François-Olivier CHARTIER , M. Pierre-Yves LOMBARD , Mme Marie-José ALLEMAND , Mme Vanessa PICARD , M. Jean-Louis DANGAUTHIER  
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusé(es) :**

Mme Maryvonne GRENIER procuration à M. Daniel GALLAND, M. Bruno PATRON  
procuration à M. Jean-Pierre MARTIN, M. Christophe PIERREL procuration à Mme Isabelle DAVID

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Jérôme MAZET, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.



Le rapporteur expose :

La Ville de Gap a assuré en 1985 - 1986 la maîtrise d'ouvrage de la construction de l'abattoir, à la demande des organisations professionnelles du département des Hautes-Alpes et des services de l'Etat, afin de remplacer un équipement obsolète qui datait de 1935.

La Ville de GAP est propriétaire de cet abattoir multi-espèces situé sur la zone du Moulin du Pré à GAP. La gestion de cet équipement est confiée aujourd'hui à la SICABA par une délégation de services publics.

Cet abattoir en tant qu'installation classée pour la protection de l'environnement est autorisé par un arrêté daté du 3 février 1986 pour une capacité maximale de 3 000 tonnes.

Son exploitation a été confiée par affermage à la SICA « Bétail Alpin » qui regroupe les principaux usagers. Le contrat de délégation de service public a été renouvelé le 1er avril 2016 pour une durée de 9 ans et 6 mois jusqu'au 30 septembre 2025.

Aujourd'hui, ce bâtiment ne répond plus aux normes actuelles tant au niveau de sa capacité, qu'au niveau sanitaire et fonctionnel.

Après un audit précis, la mise aux normes et l'extension de cet outil n'est pas apparu pertinente.

En conséquence, la municipalité propose la construction d'un nouvel abattoir sur un autre site situé dans la même zone du Moulin du Pré.

Un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été conclu en décembre dernier afin d'apporter toutes les réponses techniques et administratives relatives à la faisabilité du bâtiment.

Une procédure avec négociation avec jury devrait être lancée ces jours prochains en vue de conclure un marché de travaux de conception-réalisation.

Cette procédure avec négociation est autorisée en application de l'article R2124-3 du Code de la Commande Publique.

Il a été décidé de recourir à ce type de marché de conception-réalisation prévu à l'article L2171-2 du Code de la Commande Publique, en raison d'un contexte technique délicat. En effet, un abattoir est un bâtiment lié à un process, l'aménagement dans un bâtiment existant, objet de ce projet est encore plus compliqué. Les études techniques, fonctionnelles et sanitaires sont prépondérantes sur ce type d'équipement, le clos et couvert étant secondaire. Pour les motifs précités, il apparaît nécessaire d'associer les constructeurs dès la phase étude afin de bénéficier techniquement et économiquement de son expertise, de son savoir faire, de son expérience et de ses moyens.

Ce projet, situé à proximité immédiate de la station d'épuration et de l'ancien abattoir, permettra une augmentation de la capacité d'abattage à 4 000 tonnes et répondra aux normes actuelles sur les aspects sanitaires et fonctionnels.

Les grands axes et principes du programme général sont les suivants :

- Le terrain d'assiette a une contenance de 14.168 m<sup>2</sup> et regroupe les parcelles BM 345 et BN 256, néanmoins suivant les projets des parcelles contiguës pourront s'acquérir.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

- Il existe sur ces parcelles un bâtiment abritant une ancienne laiterie qui sera utilisé au maximum.
- La voirie de circulation de la station d'épuration et du nouvel abattoir sera repensée.
- L'ensemble du nouvel abattoir sera livré fini, avec ou sans équipement de production.
- Le futur local du Montagnard des Alpes d'une contenance de 800 m<sup>2</sup> environ sera livré brut, avec réseaux secs et humides en attente (pas de construction).
- La construction d'une unité de découpe spécifique et non affectée, d'une contenance de 400 m<sup>2</sup> environ, livré brut, avec réseaux secs et humides.
- Un emplacement de 230 m<sup>2</sup> environ sera prévu pour un abattage de volailles, les réseaux secs et humides devront être en attente.
- Les zones «sales» seront situées au Nord de la parcelle, les zones «propres» au Sud.
- La construction devra s'inscrire dans les orientations de la commune en matière de développement durable (Agenda 21 et agir pour l'énergie).
- L'enveloppe financière prévisionnelle affectée à cette opération est estimée à 7 240 000 €uros hors taxes (valeur Janvier 2019) dont équipement de production estimé à 1 700 000 €uros hors taxes.

Ce programme pourra également être enrichi par le contenu même de l'offre du groupement attributaire, sans toutefois apporter de modifications substantielles, sa définition pourra être ensuite affinée et l'enveloppe financière prévisionnelle pourra, si nécessaire, être mise en adéquation avec ce programme.

La procédure avec négociation est restreinte et prévoit sur avis motivé d'un jury la sélection de 3 candidats avec remise de prestations de niveau "APS" (avant-projet sommaire) ainsi que l'indemnisation de ces candidats sur la base de ces études, affectée d'un abattement au plus égal à 20 %, soit par candidat une prime de 25 000 € TTC.

Le jury sera composé, outre son Président de droit, de 6 élus du Conseil Municipal et d'un tiers de personnes qualifiées désignées par le Président du jury, et ayant une qualification en lien avec le projet. L'ensemble de ces membres auront voix délibératives.

### **Décision :**

**Je vous propose en conséquence, avec l'avis des Commissions des Travaux et des Finances réunies respectivement les 21 et 23 Janvier 2020 :**

**Article 1 : d'admettre le principe de recourir à la procédure avec négociation pour la construction d'un nouvel abattoir municipal en conception-réalisation sur la zone du Moulin du Pré à GAP.**

**Article 2 : d'approuver le programme général ci-joint pour un coût estimé à 7 240 000 €uros hors taxes.**

**Article 3 : d'autoriser l'indemnisation des 3 candidats retenus sur la base d'une remise de prestation de niveau "APS" (avant-projet sommaire) de 25 000 € TTC par candidat.**

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.



**Article 4** : de valider la composition du jury ci-dessus et d'autoriser la rémunération des maîtres d'œuvres membres du jury qui en feraient la demande.

**Article 5** : d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette opération, notamment la demande de permis de construire.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 43

Le Maire



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 10 FEV. 2020

Affiché ou publié le :

10 FEV. 2020



# Gap



VILLE DE GAP  
(05)

## CONSTRUCTION DU NOUVEAU POLE VIANDE MUNICIPAL DE LA VILLE DE GAP MARCHE EN CONCEPTION REALISATION PROGRAMME GENERAL

10 Janvier 2020



# SOMMAIRE

Intitulé	Pages
<b>1 Contexte et Objectifs</b>	<b>3 et 4</b>
<b>2 Présentation de la maîtrise d'ouvrage</b>	<b>5 et 6</b>
<b>3 Présentation Générale du Projet</b>	<b>7 à 11</b>
<b>4 Situation : Plan de masse – existants</b>	<b>12</b>
<b>5 PROJET : plan du Scénario de réemploi de la laiterie sens Nord Sud</b>	<b>13</b>
<b>6 Objectifs de la consultation</b>	<b>14</b>
6.1. Missions confiées à l'équipe de conception – réalisation	<b>15</b>
6.2. Attentes particulières	<b>16</b>
6.3 Critères de sélection des participants	<b>17</b>
6.4 Composition des équipes – compétences exigées	<b>18 et 19</b>
<b>7 Planning de réalisation prévisionnel</b>	<b>20</b>
8 Contraintes Financières	<b>21</b>
<b>9 Renseignements</b>	<b>22</b>
<b>10 Annexes</b>	

# 1 CONTEXTE ET OBJECTIFS

L'abattoir actuel de Gap situé sur la zone du Moulin du Pré est un outil d'abattage public multi espèces, prestataire de services d'une capacité annuelle d'environ 3 800 tonnes (2 420 Tec/an en porcs, 1 010 Tec/an en bovins et 250 Tec/an en ovins-caprins). L'activité du site est en croissance depuis environ 7 ans.

La Ville de Gap est propriétaire de cet équipement territorial, dont elle confie la gestion, dans le cadre d'une Délégation de Services Publics, à la coopérative SICABA (S.I.C.A d'Abattage du Bétail Alpin).

L'abattoir construit en 1986 est vieillissant, il ne correspond plus aux normes et aux exigences réglementaires en vigueur en matière de sécurité sanitaire, d'environnement, de conditions de travail et de protection animale. Ses capacités seront, à court terme, également limitées et les possibilités d'extensions sur le terrain actuel ne sont pas suffisantes. Son arrêté d'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) est également obsolète (1986) et nécessite la constitution et le dépôt d'un nouveau dossier.

A la suite d'un audit détaillé du site actuel, réalisé en 2018, la reconstruction de l'abattoir sur un nouveau site, a été retenu par la Ville de Gap, comme le scénario a privilégier. La Municipalité a proposé la mise à disposition d'un terrain à proximité du site d'abattage actuel et idéalement implanté dans la même zone du Moulin du Pré. Ce terrain comporte une ancienne unité de collecte et de traitement de lait, dont le réemploi est souhaité.



# 1 CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le projet envisagé par la **Ville de Gap** est la création d'un **pôle viandes structurant et pérenne** pour les différents **acteurs économiques** en lien avec les **filières viandes** de son territoire. Ce projet structurant pour le territoire est composé des entités suivantes :

**1 abattoir municipal**  
d'animaux de boucherie

- Multi-espèces,
- Environ 4 000 t/an,
- Construction complète,
- Agréé CEE, régime d'autorisation ICPE.

**1 unité privée dédiée à la**  
société **SICA le**  
**Montagnard-des-Alpes**

- Spécialisée en porcs issus des élevages du territoire des Hautes Alpes, en connexion directe avec l'abattoir,
- 22 000 porcs / an valorisés, dont 14 000 en découpe – transformation, environ 800 m<sup>2</sup>,
- Livrée brute, avec réseaux secs et humides,
- Agréé CEE, régime d'enregistrement ICPE.

**1 unité polyvalente de**  
**découpe-conditionnement**  
en Prestation  
Supplémentaire Eventuelle  
(PSE 1)

- Multi espèces, environ 400 m<sup>2</sup>,
- Non affectée, destinée aux usagers de l'abattoir positionnées en circuits courts (coopérative bovine, bouchers, éleveurs,...),
- Livrée brute, avec réseaux secs et humides.
- Agréé CEE.

Réserve foncière, abattoir  
de volailles

- Réserve foncière pour la construction ultérieure d'une petite unité d'abattage de volailles,
- Environ 230 m<sup>2</sup>.
- Mise en attente des réseaux secs et humides.

## 2 PRÉSENTATION DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

La reconstruction de ce pôle viande est lancé par la collectivité dans le cadre d'un marché de Maîtrise d'Œuvre en conception – réalisation.

La construction étant assurée par une Maîtrise d'Ouvrage composée de trois entités : La ville de Gap, le Délégué du service public d'abattage et la SICA le Montagnard des Alpes, selon la répartition suivante :

Eléments constituant le pôle viande	Maîtrise d'Ouvrage des biens immobiliers et immobiliers par destination	Maîtrise d'Ouvrage des biens mobiliers par destination
<b>Abattoir public</b>	<b>Ville de Gap</b> : Biens immobiliers et immobiliers par destination incluant les serrurerie des étables et la manutention aérienne	<b>Ville de Gap ou Délégué du service public d'abattage, dans le cadre de travaux concrets</b> (ensemble des équipements hors serrurerie des étables manutention aérienne)
<b>Atelier de découpe – transformation porcins, privatif SICA le Montagnard-des-Alpes</b>	<b>Ville de Gap</b> : Construction « bâtiment nu » : VRD, clos couvert y compris murs périphériques et plafonds.  <b>SICA le Montagnard des Alpes, hors périmètre de la présente consultation</b> : sols industriels, fluides (froid , électricité , plomberie...), cloisons et portes isothermes intérieures,...	<b>SICA le Montagnard des Alpes, hors périmètre de la présente consultation</b>
<b>PSE1 : Une unité polyvalente de découpe-conditionnement multi-espèces</b>	<b>Ville de Gap</b> : Construction « bâtiment nu » : VRD, clos couvert y compris murs périphériques et plafonds. <b>Hors périmètre de la présente consultation</b> : sols industriels, fluides (froid , électricité , plomberie...), cloisons et portes isothermes intérieures,...	<b>hors périmètre de la présente consultation</b>
<b>Implantation future d'une unité d'abattage de volailles</b>	<b>Ville de Gap</b> : emprise foncière, réseaux secs et humides	Non défini



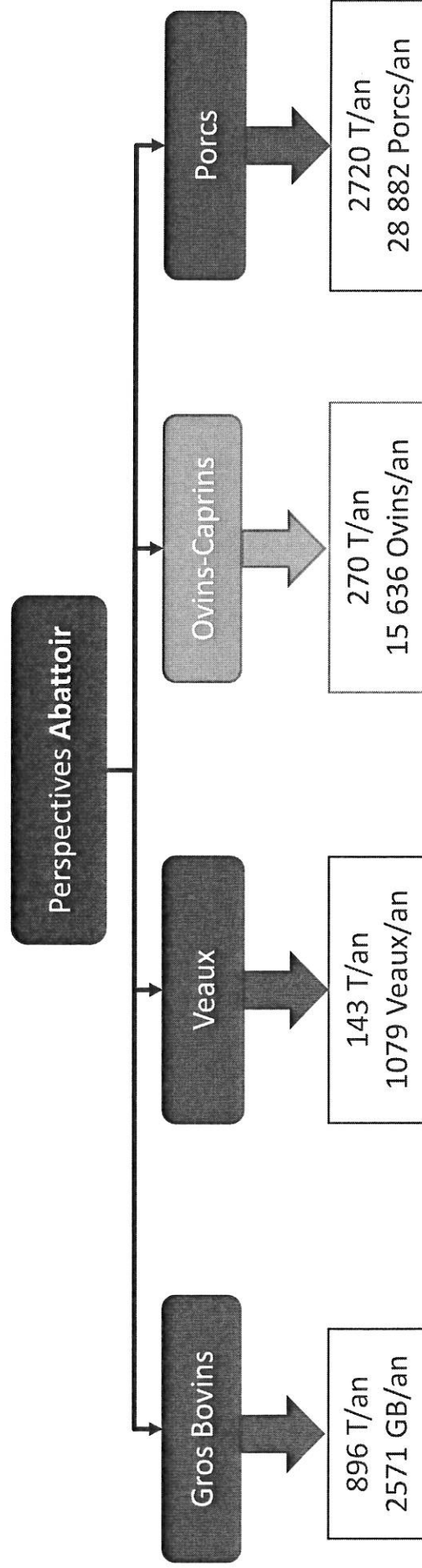
## 2 PRÉSENTATION DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

Maître d'Ouvrage	Coordonnées	Contacts référents
Ville de Gap	31 route de la justice 05000 GAP Tel : 04.92.53.18.04 <a href="http://www.ville-gap.fr">http://www.ville-gap.fr</a>	Eric ODDOZE eric.oddoze@ville-gap.fr Jean-Bernard GABET-FOURNIER

### 3 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET

- Activité de l'abattoir - Perspectives Globales

PROGRAMME D'ACTIVITÉ GÉNÉRAL À CONSIDÉRER POUR L'ABATTOIR MUNICIPAL.



Pour un total de 4000 T/an à termes.

Dimensionnement en m<sup>2</sup> du futur abattoir :

Locaux	Surface (m <sup>2</sup> )
Stabulations	630
Locaux réfrigérés	515
Locaux de travail	807
Locaux sociaux bureaux	203
Locaux techniques	244
Surfaces hors bâtiment	103
<b>Total</b>	<b>2 502 m<sup>2</sup></b>

### 3 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET

4 000  
T/an  
à terme

#### ▪ Activité de l'abattoir - Perspectives Détaillées

LES DONNÉES D'ACTIVITÉ ACTUELLES (EXERCICE 2017) CROISÉES AUX PERSPECTIVES RECUEILLIES AUPRÈS DES USAGERS, PERMETTENT DE RÉALISER LA PROJECTION THÉORIQUE SUIVANTE, POUR LE DIMENSIONNEMENT DE L'ACTIVITÉ À TERME :

#### Projection annuelle théorique :

Catégories	Programme d'activité abattage				
	Nb de têtes hebdo	Nb têtes / an	Poids Carcasses	Q hebdo (kg)	Tonnage An
G bovins	49	2 571	348,5	17 230	896
Veaux	21	1 079	132,6	2 751	143
Ovins-caprins	301	15 636	17,3	5 198	270
Porcs	555	28 882	94,2	52 300	2 720
<b>Total</b>				<b>77 479</b>	<b>4 029</b>
<b>Tonnage moyen nominal</b>	<b>5</b>	<b>jours d'abattage hebdo</b>		<b>15,50</b>	

#### Projection hebdomadaire théorique :

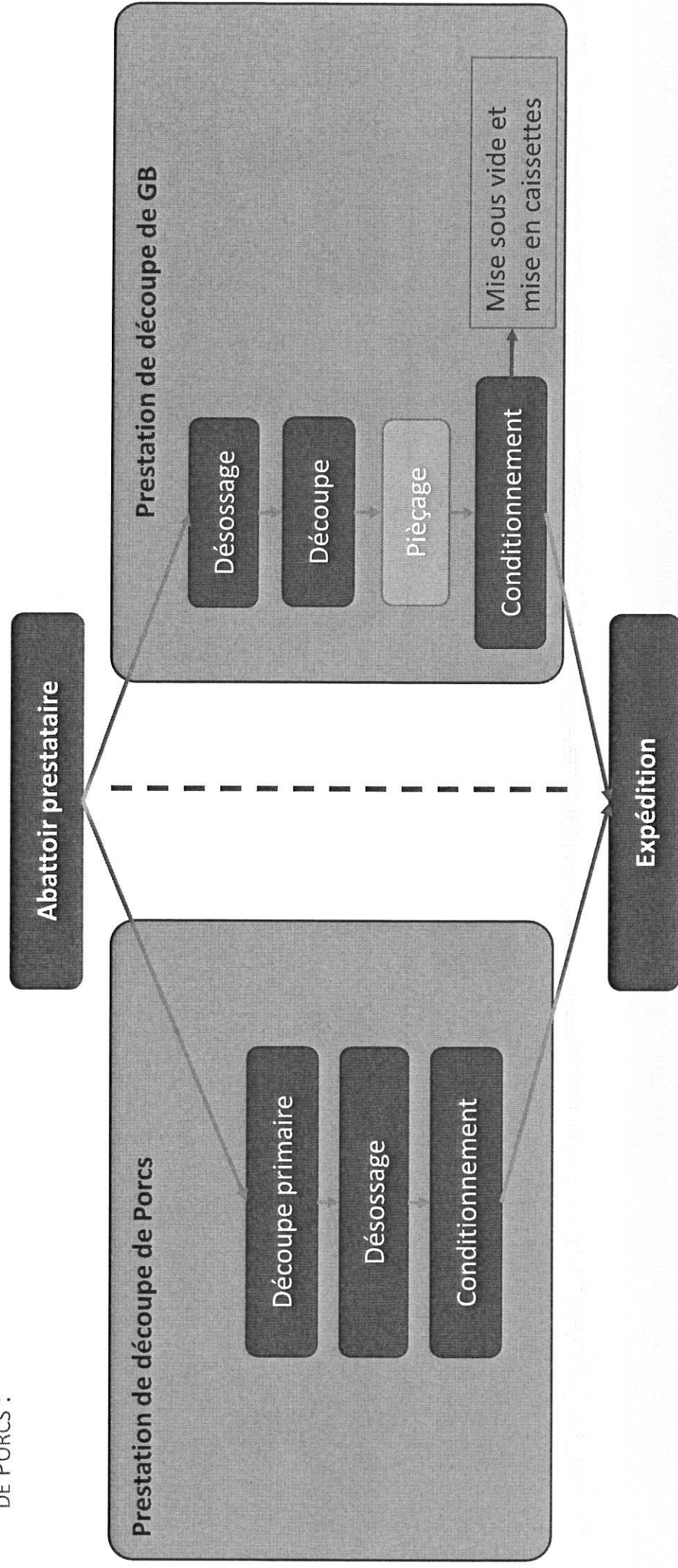
Espèce/Catégories animaux	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Total	
	Moyenne	Pointe	Moyenne	Pointe	Moyenne	Pointe	Moyenne	Pointe	Moyenne	Pointe	Moyenne	Pointe
Porcs	236	264	135	154	0	0	124	165	56	77	551	661
Ovins	108	260	0	0	108	156	54	83	0	0	269	499
Gros Bovins	0	0	15	15	15	15	0	0	31	31	61	61
Veaux	0	0	8	8	7	7	0	0	6	6	21	21



### 3 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET

- PSE1 : Activité unitaire polyvalente de découpe-conditionnement multi-espèces – surface estimée : 400m<sup>2</sup>

DONNÉES HYPOTHÉTIQUES POUR LA PRESTATION DE DÉCOUPE ET DE CONDITIONNEMENT DE GROS BOVINS AINSI QUE POUR LA DÉCOUPE PRIMAIRE DE PORCS :

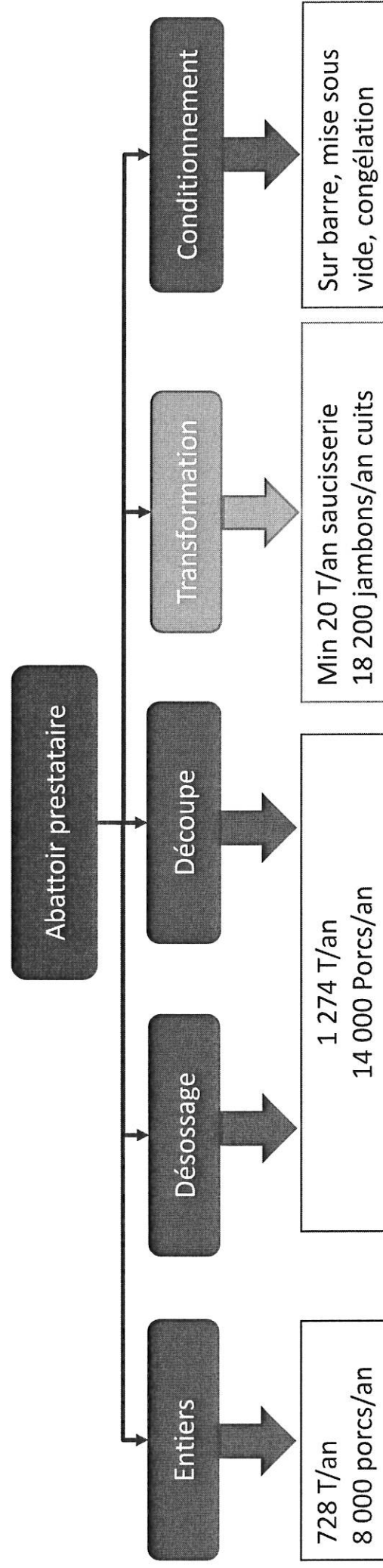


**Atelier de découpe de Gros Bovins et de découpe primaire de Porcs de petite capacité évolutif**  
=> +/- 450 T/an au démarrage

### 3 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET

- Activité Atelier de découpe – transformation porcins, privatif SICA le Montagnard-des-Alpes, estimé à 800 m2

DONNÉES D'ENTRÉES RECUEILLIES AUPRÈS DU RESPONSABLE DE LA SICA-LE-MONTAGNARD LORS DE LA VISITE DE L'ATELIER DE DÉCOUPE PAR L'ADIV LE 21/02/2019.



Atelier de découpe évolutif et dimensionné pour la valorisation en découpe/transformation de 14 000 porcs/an et un total de 22 000 porcs/an expédiés

Valorisation globale Porcs						
	Nb porcs/jr	tec/jr	Nb Porcs/semaine	tec/semaine	Nb porcs/an	tec/an
Porcs valorisés	88	8,01	440	40,04	22 000	2002
Porcs vendus entiers	32	2,91	160	14,56	8 000	728,00
Porcs découpés	56	5,10	280	25,48	14 000	1 274,00

### 3 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET

- **Activité Abattoir de volailles**

L'EMPRISE FONCIÈRE, LES RÉSEAUX SECS ET HUMIDES D'UN ABATTOIR DE VOLAILLE SERONT INTÉGRÉS AU FUTUR PÔLE VIANDE DE GAP.

En l'absence de données d'entrées et de porteur de projet, le futur outil qui pourrait être construit a terme sera considéré selon les caractéristiques suivantes :

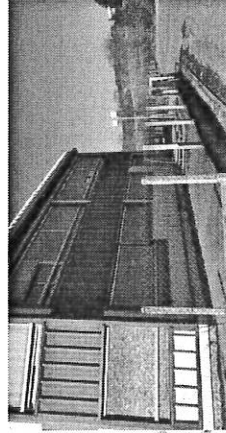
- l'abattage, la plumaïson, l'éviscération et la réfrigération, de façon à permettre de mettre à disposition des usagers des volailles PAC (Prête A Cuire).
- ligne automatisée évolutive. Cette ligne permettra un minimum d'investissement pour un outil performant et évolutif.
- La cadence minimale de la ligne sera de 100 poulets abattus par heure, équivalent à un poids de 250 tonnes par an.
- Surface : environ 230 à 250 m<sup>2</sup>



# 4 SITUATION : PLAN DE MASSE – EXISTANTS :

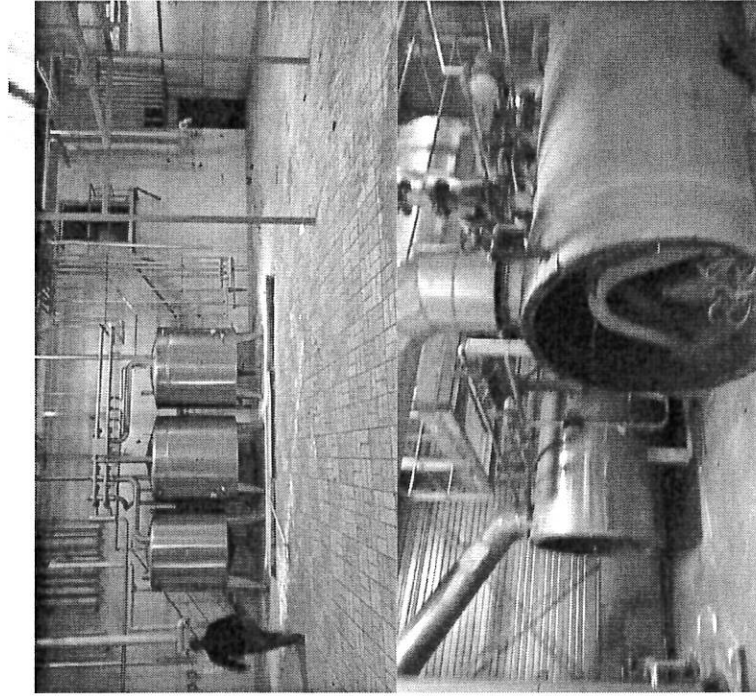
Plan cadastral avec projection des limites d'implantation :

2 parcelles BN 256 et BN 345 :  
14 168 m<sup>2</sup>

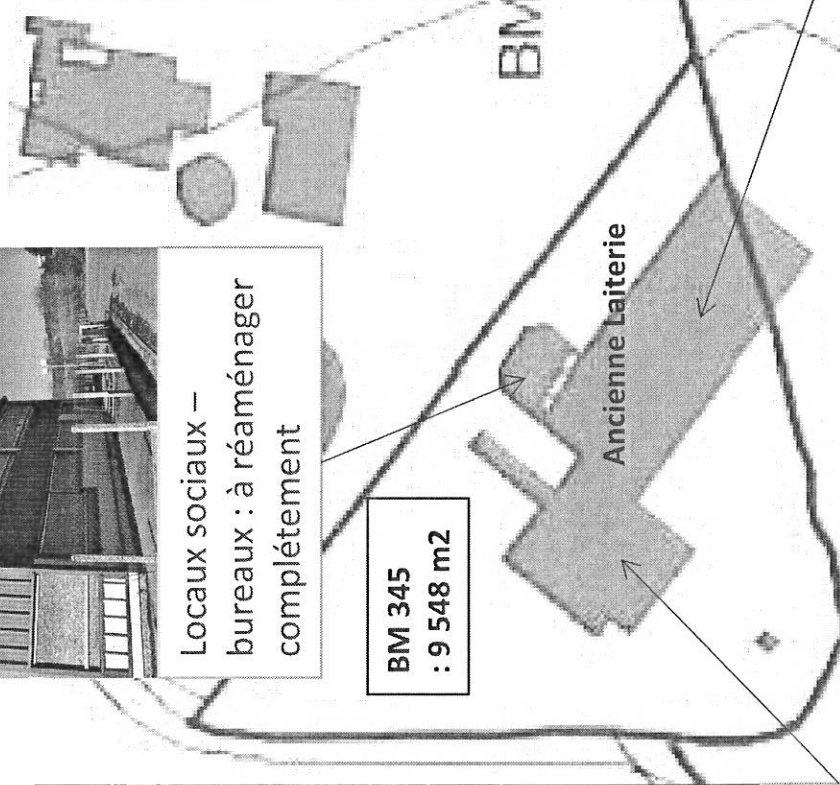


Locaux sociaux – bureaux : à réaménager complètement

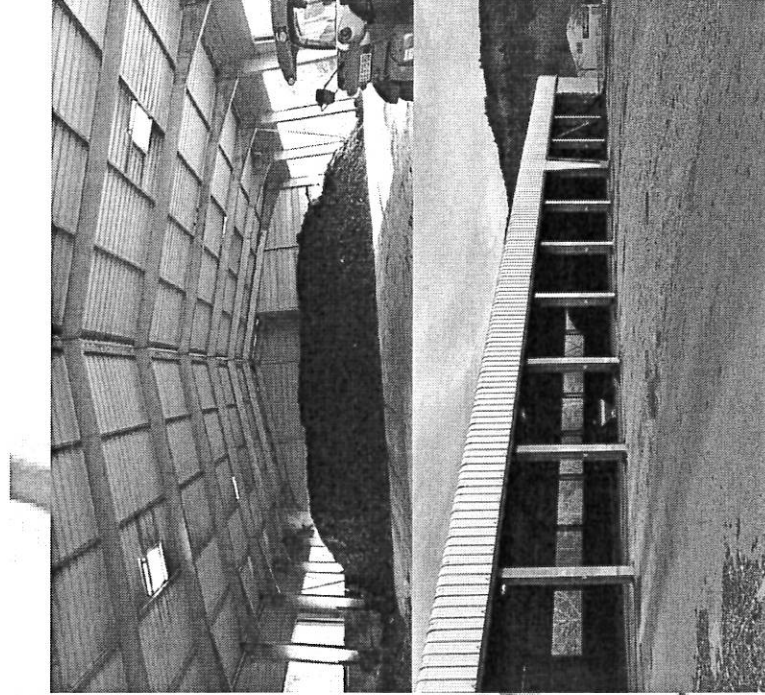
BN 345 : 9 548 m<sup>2</sup>



Locaux technique : laiterie, chaufferie, énergies, fluides  
**Nécessitent des adaptations préalables**



BN 256 : 4 620 m<sup>2</sup>

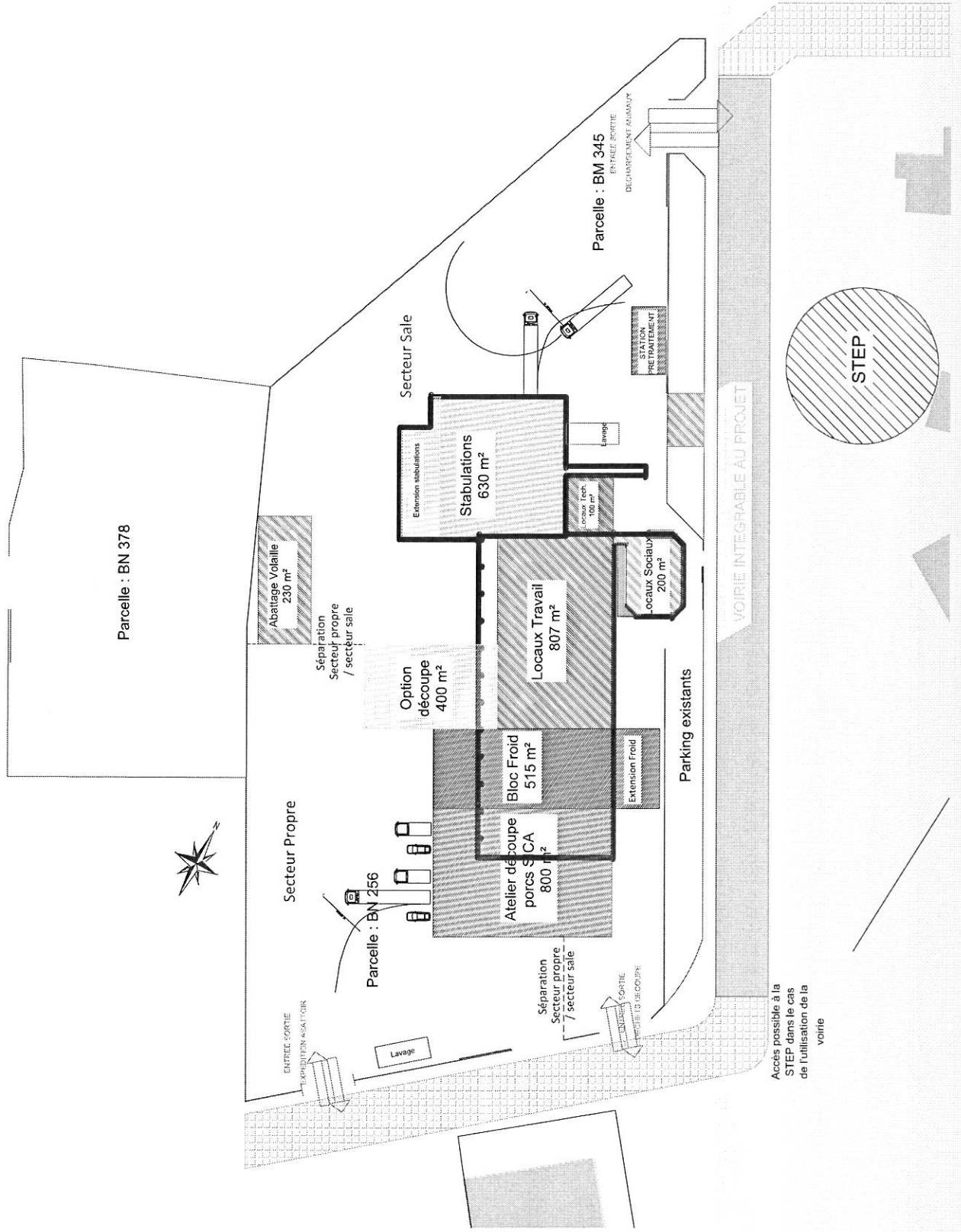


Hangar de stockage des boues « Adapté » pour abriter tout type de locaux

Source : Plan cadastral DGFIP - Mise à jour 2017



# 5 PROJET : PLAN DU SCÉNARIO DE RÉEMPLOI DE LA LAITERIE SENS NORD SUD



Accès possible à la STEP dans le cas de l'utilisation de la voirie

## 6 OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

### 6.1. Missions confiées à l'équipe de conception - réalisation

La mission confiée par la ville de Gap est de type **mission de Conception-Réalisation**, conformément à la loi M.O.P. et ses décrets d'applications. Elle a pour objectifs les **études de conception, la réalisation et le suivi des travaux** nécessaires à la création du Pôle Viandes et la **remise à niveau des parties de locaux de l'ancienne laiterie** qui seront réemployés.

Le projet porte sur une opération de **construction à neuf et de rénovation** qui doit être abordée à l'échelle de cet ensemble immobilier. En effet plusieurs zones existent mais elles constituent des continuités bâties qui sont indissociables les unes des autres.

Le projet est global, il comportera néanmoins une tranche ferme, et une Prestation Supplémentaire Eventuelle.

Tranche ferme : **MOE en conception –réalisation pour l'abattoir multi-espèce, l'atelier privatif de la SICA Le Montagnard, ainsi que la réservation foncière et les réseaux secs et humides en attentes en attendant pour l'aménagement futur éventuel, d'un abattoir de volailles de petite capacité.**

**PSE1 : La construction d'une unité polyvalente de découpe-conditionnement multi-espèces non affectée**

Missions demandées :

- **DIAG / esquisse**

- **APS**

- **APD**

- **PRO**

- **ACT**

- **EXE**

- **DET**

- **AOR**

- **OPC : mission complémentaire**

- **SSI : mission complémentaire**

## 6 OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

### 6.2. Attentes particulières

La mission confiée par la ville de Gap à l'équipe de conception-réalisation est de réaliser le pôle viandes en tenant compte des contraintes environnementales et sociétales actuelles.

Outre les prérequis en lien avec les réglementations et normes imposées par ce type d'activité de transformation agro-alimentaire, et de contraintes en lien avec les flux, la séparation des secteurs propres et sales et les principes de la marche en avant des produits, le Maître d'Ouvrage sera plus particulièrement attentif à la prise en compte, par l'équipe de conception-réalisation, des points suivants :

- la pénibilité du travail, l'ergonomie, et le « bien être humain », en lien avec l'aménagement des postes, et la capacité de l'outil à permettre l'apprentissage et la formation dans de bonnes conditions de sécurité,
- des spécificités et des caractéristiques des animaux à traiter et les principes de conception et de choix de procédés pertinents en matière de protection animale,
- des choix techniques pertinents en matière d'économie d'énergie et de coût d'exploitation, en lien avec les procédés pertinents de construction des bâtiments (isolation, ...), production et de distribution des fluides et énergies (froid, récupération de chaleur, eau chaude, électricité, éclairage, air comprimé,...).

Le maître d'œuvre devra proposer un projet dûment justifié, sur la base d'un argumentaire conceptuel et technique complet. Il sera détaillé et fera l'objet d'une étude attentive de la part de la maîtrise d'ouvrage.



## 6 OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

### 6.3 Critères de sélection des participants :

- **adéquation** entre la **composition de l'équipe** proposée et les **compétences exigées**,
- **capacité du mandataire** de l'équipe à réaliser la **mission de maîtrise d'œuvre** après examen de la composition du cabinet, de son effectif, des qualifications, des moyens matériels, des références présentées,
- appréciation des **moyens, compétences et capacités** de chacun des membres de l'équipe au regard de la complexité, de la spécificité du projet et de la mission à réaliser, au travers des renseignements fournis,
- **régularité formelle et administrative** du dossier fourni par l'équipe.

Pour l'examen des critères de sélection des candidatures, les candidat devront fournir les éléments ci-dessous :

- Une lettre de candidature et de motivation indiquant la composition de l'équipe, la désignation du mandataire, les compétences et les moyens humains et matériels de chaque membre de l'équipe et la répartition des missions. (maximum 2 pages)
- Les références du candidat des cinq dernières années dans la construction d'abattoir ou d'équipements agro-alimentaires présentant une analogie avec les abattoirs, avec le nom du maître d'ouvrage et ses coordonnées, la spécificité de l'œuvre, le coût et la date de livraison . Cette présentation devra contenir toute information jugée utile pour apprécier les compétences du candidat dans ces domaines (Maximum 10 pages A4 recto-verso, couleur)

## 6 OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

### 6.4 Composition des équipes – compétences exigées :

La consultation est ouverte aux candidats dont la composition devra inclure au moins les compétences professionnelles suivantes :

- études architecturales en bâtiment industriel,
- ingénierie spécialisée en agro-alimentaire et plus particulièrement dans le domaine des abattoirs d'animaux de boucherie,
- économiste de la construction,
- études techniques des structures propres aux abattoirs d'animaux de boucherie et aux ateliers de transformation des viandes,
- études thermiques liées au ressuage des carcasses et à la conservation des viandes,
- études techniques des fluides,
- ordonnancement, pilotage et coordination (OPC) lié à un procédé industriel,
- maîtrise de la législation propre aux abattoirs,
- entreprise générale, ou entreprises individuelles pour les lots immobiliers par destination,
- équipementiers spécialisé dans le domaine du matériel d'abattoir et de serrurerie des étables,

# 7 PLANNING DE RÉALISATION PRÉVISIONNEL

Etapes	déc-19	janv-20	févr-20	mars-20	avr-20	mai-20	juin-20	juil-20	août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21	juil-21	août-21
Attribution mission de programmation et AMO (TF et TC - ICPE)																					
Revue de projet		16-janv																			
Programme général « conception-réalisation » : préparation et validation																					
AO Conception - Réalisation travaux phase candidature																					
Programme technique détaillé « conception-réalisation » : préparation et validation																					
Concours « conception-réalisation » niveau APS																					
Attribution Conception - Réalisation des travaux, stade APS																					
Etudes détaillées APD																					
Etudes détaillées PRO																					
Permis de construire, stade APD : dépôt et instruction																					
Recours des tiers																					
ICPE : constitution du dossier																					
ICPE : demande d'autorisation : dépôt et instruction																					
Arrêté ICPE																					
Ordre de service des travaux																					
Travaux : réalisation																					
Livraison Bâtiment																					
Entrée dans les lieux exploitation																					
Consultation AMO pour la DSP																					
Préparation DSP																					
Lancement consultation DSP																					
Procédure DSP																					
Attribution délégataire DSP																					

Délais

Délais Instruction-AO Marchés Publics





# 7 PLANNING DE RÉALISATION PRÉVISIONNEL

Etapes	sept-21	oct-21	nov-21	déc-21	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	août-22	sept-22
Attribution mission de programmation et AMO (TF et TC - ICPE)													
Revue de projet													
Programme général « conception-réalisation » : préparation et validation													
AO Conception - Réalisation travaux phase candidature													
Programme technique détaillé « conception-réalisation » : préparation et validation													
Concours « conception-réalisation » niveau APS													
Attribution Conception - Réalisation des travaux, stade APS													
Etudes détaillées APD													
Etudes détaillées PRO													
Permis de construire, stade APD : dépôt et instruction													
Recours des tiers													
ICPE : constitution du dossier													
ICPE : demande d'autorisation : dépôt et instruction													
Arrêté ICPE													
Ordre de service des travaux													
Agrément CEE : constitution dossier													
Agrément CEE : dépôt et instruction													
Travaux : réalisation													
Livraison Bâtiment													
Entrée dans les lieux exploitation													
Consultation AMO pour la DSP													
Préparation DSP													
Lancement consultation DSP													
Procédure DSP													
Attribution délégataire DSP													

Délais

Délais Instruction-AO Marchés Publics



## 8 CONTRAINTES FINANCIÈRES

### Estimation travaux Pôle Viande :

Construction et/ou aménagement bâtiments existants pour :

- Abattoir municipal multi espèces :
  - estimation travaux **immobilier** (y compris serrurerie des étables et manutention aérienne ) : **3 800 000 €HT**
  - estimation travaux **équipements spécifiques « mobilier »** : **1 700 000 €HT**
  - **Total travaux abattoir : 5 500 000 €HT**
  
- « Bâtiment nu » SICA Montagnard des Alpes janvier 2020 (hors sols industriels , fluides (froid , électricité , plomberie...) , cloisons et portes isothermes et y compris plafonds et murs périphériques) : estimation travaux : **780 000 €HT**

**MONTANT TOTAL OPERATION, hors équipements : 6 280 000 €HT**

- Pour Information : PSE1 : « Bâtiment nu » Atelier De Découpe multi espèces (hors sols industriels , fluides (froid , électricité , plomberie...) , cloisons et portes isothermes et y compris plafonds et murs périphériques) : estimation travaux : **420 000 €HT**

## 9 RENSEIGNEMENTS

### 9.1. Maître d'ouvrage

VILLE DE GAP

S.T.M.

31 ROUTE DE LA JUSTICE

05000 GAP

TEL : 04.92.53.18.04

[HTTP://WWW.VILLE-GAP.FR](http://www.ville-gap.fr)

ERIC ODDOZE

[ERIC.ODDOZE@VILLE-GAP.FR](mailto:ERIC.ODDOZE@VILLE-GAP.FR)

### 9.2. Assistant à Maitrise d'Ouvrage

ADIV

10 rue Jacqueline Auriol

ZAC Parc Des Gravanches

63039 Clermont-Ferrand Cedex 2

Tel : 04.73.98.53.80

Mail : [sylvain.labayle@adiv.fr](mailto:sylvain.labayle@adiv.fr)

### 9.3. Déléataire actuel

SICABA

Olivier LHERMIE, Directeur

### 9.4. SICA le Montagnard des Alpes

Le Moulin du Pré, 05000 Gap

04 92 53 62 52

<http://www.porcdesalpes.com/>

Marc OLANDA, Directeur

Denis EYRAUD, Président

## 10 ANNEXES

- POS / PLU
- PLAN CADASTRAL
- PLANS RÉSEAUX SECS ET HUMIDES
- PLAN TOPOGRAPHIQUE
- ZONAGE INRAP
- DESCRIPTIF DÉTAILLÉ PARCELLES
- PLAN DE MASSE PROJET, AU FORMAT NUMÉRIQUE AUTOCAD / .DWG ET .PDF
- PPRI
- ÉTUDE DE SOL : FOURNI ULTÉRIEUREMENT AVEC LE PROGRAMME TECHNIQUE DÉTAILLÉ
- DIAGNOSTICS AMIANTE ET PLOMB : FOURNI ULTÉRIEUREMENT AVEC LE PROGRAMME TECHNIQUE DÉTAILLÉ